



DECISION N° 2024-1

**Règlement des frais et honoraires des Avocats,
Notaires, Commissaires de justice et Experts - SCP
MILLET - BOURRET - Commissaires de Justice Associés
- Signification à M. EL KBABI Yassine d'un jugement
rendu par le Tribunal Correctionnel le 07/02/2023**

Direction Affaires Juridiques Mutualisée
Pôle Contentieux

Le Maire,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales relatifs aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil municipal ;

Vu les articles L. 2122-23 et L.2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou Conseillers municipaux ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 03 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Maire pour les matières énumérées dans l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 09 novembre 2022 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint ;

Vu l'article L.2512-5 du Code de la Commande Publique ;

Considérant que la SCP MILLET - BOURRET – Commissaires de Justice associés – a été missionnée par la Commune afin de signifier à M. EL KBABI Yassine un jugement rendu par le Tribunal Correctionnel le 07/02/2023 ;

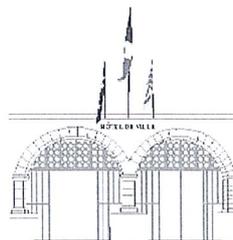
Considérant que la SCP MILLET - BOURRET, Commissaires de justice associés, a parfaitement accompli sa mission le 17 novembre 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La Ville procèdera au règlement des frais et honoraires dus à la SCP MILLET - BOURRET – Commissaires de Justice Associés – au titre de ses honoraires pour un montant total de 72.63euros TTC.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **03 JAN. 2024**



ID Télétransmission : 066-216601369-20240103-124359-AU-1-1

Accusé reçu le : 03 JAN. 2024

Affiché le : 03 JAN. 2024

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

